



Récupérer un acompte après liquidation

Par **zarky**, le **23/04/2017** à **15:33**

Bonjour,

Suite à un devis que j'ai accepté, pour une rénovation d'ouvertures et de fenêtres, l'entreprise m'a demandé un acompte de 1600 euros représentant 30% du montant total.

Compte tenu des délais de fabrication, l'entreprise a mentionné dans le devis un délai de 8 semaines.

Après 6 semaines d'attente et n'ayant pas de nouvelles pour la date de début du chantier, j'ai repris contact pour apprendre que la société est mise en liquidation judiciaire.

Comment faire pour récupérer mon acompte de 1600 euros qui a été encaissé 2 jours après l'envoi du chèque et du devis signé ?

Par **jos38**, le **23/04/2017** à **18:14**

bonsoir. il faut contacter le liquidateur judiciaire mais l'état est payé en premier (impôts, tva, urssaf..s'il reste quelque chose..)

Par **BrunoDeprais**, le **23/04/2017** à **19:34**

Bonsoir

C'est mal barré:

Par ordre décroissant de paiements:

- super privilège des salariés
- Etat
- créanciers chirographaires

Vous rentrez dans la dernière catégorie.